

14 août 2001
Français
Original: anglais

**Assemblée des États parties à la Convention
sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,
de la production et du transfert des mines
antipersonnel et sur leur destruction**
Troisième Assemblée
Managua, 18-21 septembre 2001
Point 9 du projet d'ordre du jour provisoire

Projet de programme de travail

Mardi 18 septembre

9 heures-11 heures

Cérémonie d'ouverture organisée par le pays hôte.

11 h 30-13 heures

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Élection du Président.
3. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (et allocutions d'autres invités d'honneur)
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du règlement intérieur.
6. Adoption du budget.
7. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du bureau.
8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
9. Organisation des travaux.

15 heures-18 heures

10. Échange de vues général.

Mercredi 19 septembre

10 heures-13 heures

10. Échange de vues général (*suite*).

15 heures-18 heures

11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention.
12. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports, y compris celles qui ont trait à la présentation des rapports.
13. Examen des demandes présentées en application de l'article 5.
14. Examen des demandes présentées en application de l'article 8.

Jeudi 20 septembre

10 heures-13 heures

15. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6 :
 - Déminage et techniques connexes;
 - Destruction des stocks de mines antipersonnel.

15 heures-18 heures

15. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6 (*suite*) :
 - Assistance aux victimes, réinsertion sociale et économique, programmes de sensibilisation aux dangers que posent les mines.

Vendredi 21 septembre

10 heures-13 heures

16. Dates, durée et lieu de la quatrième Assemblée des États parties.
 17. Questions diverses.
 18. Examen et adoption du document final.
 19. Clôture de la troisième Assemblée des États parties.
-